



Objet non livrer remboursement du vendeur quel son mes droit

Par **lazer32100**, le **12/05/2010** à **00:20**

Bonjour, a tous le monde tout dabor je m'escuse de l'hortographes.
Voilà le 07 mars 2010 j'ai commander un ordinateur sur le site pixmania tres exactement a un de leur partenaire! A se jour je n'ai toujour rien reçu et contacter plusieurs fois pixmania qui heu on fait une requette pour savoir ou sans etais, le temps se fesait trop longs alors j'ai mené mon enquette et je crois avoir decouvert sur le magasin a fait fahite sur web fermé numero de telephone n'est plus atribuer... Cela ne m'inquette pas. je voudrais savoir mais droit envers pixmania qui vont me proposé un remboursement, mais celà ne m'interesse pas et là est le problème car l'ordinateur commadé etais vraiment pas cher pour se qu'il en etait, alors je voudrais savoir si je suis en droit d'obliger pixmania a me remettre un produit d'une valeur ou même mieux de la meme puissance a un detail prêt du moment qu'il me convienne.
Voila je vous remerci d'avance cordialement lazer32100

Par **001**, le **12/05/2010** à **10:33**

bonjour,
relisez les conditions générales de ventes pour determiner si le vendeur est en droit pour quelque motif de faire annuler la vente
si celui ci ne vous livre pas soit vous voulez absolument votre produit et dans ce cas vous devrez déposer ine injonction de faire au tribunal de votre défendeur

Par **lazer32100**, le **12/05/2010** à **12:56**

Merci d'avoir repondu j'ai compris se que vous voulez dire, je vais donc voir avec heu, le problemme c'est que cela va prendre beaucoup trop de temps.

Par **Pixmania**, le **14/05/2010** à **14:12**

Bonjour,
Suite à votre avis je tiens à vous présenter mes plus vifs regrets quant aux désagréments causés.

Afin de faire un point avec vous sur ces incidents, pourriez me communiquer le n° de votre commande commençant par CCL à l'adresse mediateur@pixmania.com.

Dans cette attente,

Cordialement.

Isabelle, Médiatrice Pixmania